

Annexe 5a

Exigences perception des couleurs pour conducteurs véhicules moteurs des chemins de fer selon OCVM

Catégorie	Dérogation possible	Décision sur l'aptitude	Inscription dans le formulaire 2b
A40 Ai40	Deutéranomalie: → oui	Apte sous réserves ¹⁾ (uniquement avec certificat d'anomaloscopie)	<input checked="" type="checkbox"/> Apte sous réserves <input checked="" type="checkbox"/> Deutéranomalie Remarque à la ligne "Restrictions": <i>apte sous réserves pour cat. 40/Ai40</i>
	Protanomalie: → non	Inapte	<input checked="" type="checkbox"/> Inapte
A, B80, B100, B Ai, Bi	Deutéranomalie / Protanomalie: → non	Inapte	<input checked="" type="checkbox"/> Inapte
Chemins de fer à conditions d'exploitation simplifiées (Annexe 1 let. b OCVM) B60¹⁾ Bi¹⁾	Deutéranomalie / Protanomalie: → oui	Apte sous réserves ²⁾ (seulement avec confirmation Anomaloscopie)	<input checked="" type="checkbox"/> Apte sous réserves <input checked="" type="checkbox"/> Deutéranomalie ou <input checked="" type="checkbox"/> Protanomalie

Catégorie	Dérogation possible	Décision sur l'aptitude	Inscription dans le formulaire 2c
Exemption de l'obligation d'obtenir un permis selon art. 10 OCVM ²⁾	Deutéranomalie / Protanomalie: → oui	Apte sous réserves ²⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Apte sous réserves <input checked="" type="checkbox"/> Deutéranomalie <input checked="" type="checkbox"/> Protanomalie

Remarques

- ¹⁾ Anomaloscopie:
- Apte en cas de quotient d'anomalie (QA) entre 0.6 et 2.0;
 - apte sous réserves (deutéranomalie) lors d'un QA entre > 2 et 20, sinon inapte;
 - la largeur de réglage (LR) ne doit pas avoir une dispersion supérieure à 10 traits.

- ²⁾ En cas de faible perception des couleurs, l'entreprise définit le rayon d'action, compte tenu des conditions d'exploitation et de la coloration des signaux et, le cas échéant, des équipements de travail (par ex. écran) qui doivent être observés.

Catégories / Définitions

- Ai40, A40
 - Ai, Bi, A, B60, B80, B100, B
 - Deutéranomalie
 - Protanomalie
- Mouvements de manœuvre dans les gares;
Mouvements de manœuvre en pleine voie et conduite trains
affaiblissement vision couleur verte
affaiblissement vision couleur rouge

Annexe 5b

Exigences perception des couleurs pour personnes aux activités déterminantes pour la sécurité selon OAASF

Activités soumises à une attestation Art. 3 OAASF	Dérogation possible	Décision sur l'aptitude	Inscription dans le formulaire 2c
Chef-circulation cat. B Accompagnateur de train UE et CH	Deutéranomalie / Protanomalie: → non	Inapte	<input checked="" type="checkbox"/> Inapte
Chef-circulation cat. A Employé de manœuvre Protecteur Chef de la sécurité Préparateur de train	Deutéranomalie / Protanomalie: → oui	Apte sous réserves ¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Apte sous réserves <input checked="" type="checkbox"/> Deutéranomalie <input checked="" type="checkbox"/> Protanomalie
Activités <u>non</u> soumises à une attestation et autoprotection	Perception couleurs - dérogation possible	Décision sur l'aptitude	Inscription dans le formulaire 2c
Selon art. 4 OAASF	Deutéranomalie / Protanomalie: → oui	Apte sous réserves ¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Apte sous réserves <input checked="" type="checkbox"/> Deutéranomalie <input checked="" type="checkbox"/> Protanomalie

Remarques

- ¹⁾ En cas de faible perception des couleurs, l'entreprise définit le secteur d'engagement, compte tenu des conditions d'exploitation et de la coloration des signaux et, le cas échéant, des équipements de travail (par ex. écran) qui doivent être observés.

Lors d'une nécessité avérée (activités déterminantes pour la sécurité qui requièrent une perception intacte des couleurs), ordonner une anomaloscopie:

- apte en cas de quotient d'anomalie (QA) entre 0.6 et 2.0;
- apte sous réserves (deutéranomalie) lors d'un QA entre > 2 et 20, sinon inapte;
- la largeur de réglage (LR) ne doit pas avoir une dispersion supérieure à 10 traits.

Définitions

- Deutéranomalie affaiblissement vision couleur verte
- Protanomalie affaiblissement vision couleur rouge